

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **10 septembre 2012**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-09-164

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous.

ORDRE DU JOUR
10 SEPTEMBRE 2012, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 20 AOÛT 2012
4. CORRESPONDANCE
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois d'août 2012
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Acquisition d'équipements extérieurs
6. RÉGLEMENT
 - 6.1 Adoption du règlement N° 577 relatif à la tarification des services offerts par le Service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey
7. DOSSIERS EN COURS
 - 7.1 Cession ancienne courbe Mareuil
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Ville de Richmond : entente incendie
 - 8.2 Pompier: nomination
 - 8.3 Demande CPTAQ : matricule no 0769 39 1450
 - 8.4 Panneau électrique au terrain de balle
 - 8.5 Validation traverses de routes 2012-2013 : Club Alléghanish des Bois-Francis
9. DIVERS
10. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 10.1 Rapport dépenses autorisées par les fonctionnaires
11. RAPPORTS DES ÉLUS
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 20 AOÛT 2012

2012-09-165

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux des 13 et 20 août 2012 soient approuvés tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

2012-09-166

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2012, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel qu'il a été présenté et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>88 147,57 \$</u>
Taxes	33 860,10 \$
Protection incendie	5 453,50 \$
Permis et dérogation	595,00 \$
Remboursement TPS	30 264,50 \$
Imposition carrière-sablière	15 722,10 \$
Entente préventivonniste – St-Lucien	1 418,56 \$
Autres revenus	833,81 \$
<u>Dépenses</u>	<u>121 377,77 \$</u>
Rémunération régulière	16 264,55 \$
Rémunération incendie	2 431,93 \$
Factures déjà payées	14 685,31 \$
Factures à payer	87 995,98 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention relative à l'amélioration des installations municipales extérieures auprès de la SDED a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE,

2012-09-167

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'acquisition de divers équipements extérieurs (support à vélos, jeux à ressorts, tables de pique-nique, cendrier sur pied et estrade mobile) au coût approximatif de 7 065,00 \$ plus le transport et les taxes applicables.

Adoptée.

6. RÈGLEMENT

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 577 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

CONSIDÉRANT QU'un exemplaire du règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2012-09-168

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement N° 577 soit adopté sans aucune modification.

RÈGLEMENT NO 577

**RÈGLEMENT N° 577 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR
LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire offrir des services à ses citoyens requérant l'intervention de son Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE toute Municipalité peut prévoir le financement de ses services au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 4 juin 2012 par le conseiller MARTIN CHAINEY;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – PERSONNE ASSUJETTIE

Le présent règlement s'applique à toute personne requérant un service du Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ARTICLE 3 – CONDITIONS

La priorité va aux interventions d'urgence : incendie ou premiers répondants.

Advenant la situation où un appel d'urgence est reçu, les personnes assignées aux services offerts aviseront immédiatement le requérant des services qu'ils quittent les lieux. Le montant qui sera alors facturé correspondra aux heures réellement travaillées par les membres du Service incendie.

Les services proposés par le présent règlement sont offerts sous réserve de disponibilité des effectifs du Service incendie. La Municipalité ne s'engage aucunement à fournir une explication advenant le cas où il n'est pas possible de rendre les services ni aucun dédommagement.

Afin d'obtenir les services offerts par le présent règlement, l'annexe « A » du présent règlement doit dûment être remplie par le demandeur.

ARTICLE 4 – PRÉSENCE DE POMPIERS OU DE PREMIERS RÉPONDANTS

TAUX HORAIRE POUR LA PRÉSENCE DE POMPIERS SUR LES TERRAINS PRIVÉS LORS D'ACTIVITÉS

- 50,00 \$ équipe de deux pompiers;
- 125,00 \$ autopompe #207, incluant un opérateur et deux pompiers.

TAUX HORAIRE POUR LA PRÉSENCE DE PREMIERS RÉPONDANTS SUR LES TERRAINS PRIVÉS LORS D'ACTIVITÉS

- 70,00 \$ véhicule de premier répondant #1207, incluant une équipe de deux premiers répondants.

ARTICLE 5 – VOYAGE D'EAU EXCLUANT LE REMPLISSAGE DE PISCINE

TARIF POUR UN VOYAGE D'EAU (remplissage bouilloire industrielle, test hydrostatique, etc.)

- 100,00 \$ du voyage de 3 500 gallons (citerne #6007).

ARTICLE 6 – PRATIQUE D'ÉVACUATION

TARIF POUR L'ÉVACUATION D'UN COMMERCE OU D'UNE USINE

- 500,00 \$ par pratique d'évacuation.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT ET TAUX D'INTÉRÊT

Les frais de service doivent être payés conformément aux modalités de paiement prévues dans le règlement fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier en vigueur.

Le taux d'intérêt sur les arrérages prévu dans le règlement fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier en vigueur s'applique.

ARTICLE 8 – ABROGATION

Le présent règlement remplace tout autre règlement antérieur relatif à la tarification des services offerts par le Service incendie ainsi que toute autre disposition antérieure ou contraire.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 10 septembre 2012.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION
ADOPTION
PUBLICATION

4 juin 2012
10 septembre 2012
13 septembre 2012

Adoptée.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 CESSION ANCIENNE COURBE MAREUIL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2007-06-133 déclarait que l'assiette de l'ancienne route 255, à la hauteur de la courbe Mareuil, n'était plus affectée à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'immeubles excédentaires a été préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Drolet le 31 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications ont été apportées à l'aliénation de l'assiette de cette ancienne route avec l'approbation des personnes intéressées, soit MM. Gilles Deslandes et Simon Francoeur;

EN CONSÉQUENCE,

2012-09-169

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la résolution 2007-06-133 soit modifiée par la présente résolution quant à l'aliénation des parcelles et des montants de vente prévus.

QUE les parcelles numéros 2, 3, 6 et 10, telles qu'elles sont décrites sur le plan numéro XX-6408-154-95-1298 préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Drolet, soient aliénées à M. Gilles Deslandes pour la somme de 100,00 \$.

QUE les parcelles numéros 8, 9, 11 et 12, telles qu'elles sont décrites sur le plan numéro XX-6408-154-95-1298 préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Drolet, soient aliénées à M. Simon Francoeur pour la somme de 100,00 \$.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les contrats de vente avec les personnes intéressées, aux conditions ci-dessus spécifiées, ainsi que tout autre document donnant suite à la présente résolution.

QUE les frais afférents au transfert du droit de propriété, notamment les frais de notaire et de publication, soient entièrement sous la responsabilité des acheteurs.

QUE les présentes transactions soient finalisées au plus tard le 31 décembre 2012.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 VILLE DE RICHMOND : ENTENTE INCENDIE

2012-09-170

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer l'entente relative à la

fourniture de services incendie conclue avec le Service de sécurité incendie de la région de Richmond.

Adoptée.

8.2 POMPIER: NOMINATION

2012-09-171 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que MM. Ghislain Demers et Alex Nadeau Patterson soient engagés à titre de pompier apprenti et M. Normand Bouchard, pompier auxiliaire, au sein du Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

8.3 DEMANDE CPTAQ : MATRICULE N° 0769 39 1450

CONSIDÉRANT la demande d'appui auprès de la CPTAQ visant à autoriser un usage d'entreposage de matières résiduelles fertilisantes dans une fosse existante sise au 463, 4^e Rang à Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE les produits entreposés sont soumis à un contrôle environnemental;

CONSIDÉRANT l'étude faite et la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2012-09-172 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents que le conseil municipal appuie la demande de Biogénie, division d'EnGlobe Corp. et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'usage d'entreposage de matières résiduelles fertilisantes dans une fosse existante sise au 463, 4^e Rang à Saint-Félix-de-Kingsey, soit le lot 6C du rang 4, cadastre du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond.

Adoptée, 4 pour 2 contre.

8.4 PANNEAU ÉLECTRIQUE AU TERRAIN DE BALLE

Reporté à une séance ultérieure pour complément d'information.

8.5 VALIDATION TRAVERSES DE ROUTES 2012-2013 : CLUB ALLÉGHANISH DES BOIS-FRANCS

2012-09-173 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soient autorisées, pour la saison 2012-2013, les traverses de motoneige suivantes :

- chemin du Plateau - 3 traverses;
- route Letarte;
- route Carson;
- 6^e Rang - 2 traverses;
- 7^e Rang;
- intersection chemin des Domaines et chemin de La Chapelle;
- chemin des Domaines, près de la route Saint-Jean;
- 4^e Rang-Lampron, près de l'intersection de la route 255.

Adoptée.

9. DIVERS

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

11. RAPPORTS DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2012-09-174

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 25.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.